

Formulaire d'inscription aux services périscolaires

Il est à remettre à l'école, à l'accueil familles «éducation, jeunesse et sports» à l'Hôtel de Ville ou dans une mairie de quartier

Nom de l'enfant : Prénom : Né(e) le ___/___/___ Sexe : F – M (*)

Renseignements concernant les responsables légauxQualité : Père Mère Tuteur Qualité : Père Mère Tuteur Conjoint

Nom	
Prénom	
Adresse	
N° de téléphone	
N° de portable	
e-mail	

N° allocataire CAF :

Sté assurance : n° contrat :

Renseignements nécessaires à la facturation des prestations

Nom et prénom du redevable légal :

(la facture est établie au nom du redevable légal)

Mode de garde : conjointe exclusive alternée (1)

(1) Si garde alternée - contactez l'accueil familles «éducation, jeunesse et sports» ☎ 03.54.50.60.07 ou 6008 ou 6020 ou 03.83.85.32.03

Informations professionnelles

	Père	Mère
Employeur		
N° de téléphone		

Personnes à contacter si les parents sont absents

(A appeler en cas d'urgence et autorisées à reprendre l'enfant)

Nom – Prénom et ☎ :

Nom – Prénom et ☎ :

Nom – Prénom et ☎ :

Renseignements concernant la santé de l'enfantCertains médicaments lui sont-ils interdits pour raisons médicales ? : Oui Non

Si oui, lesquels :

Son état de santé nécessite-t-il des aménagements dans les activités physiques ? : Oui Non Régime alimentaire - tous aliments : Oui Non Régime sans porc : Oui Non

Est-il allergique à certains aliments ? : Si oui, lesquels :

Pour toute allergie ou toute recommandation médicale, un certificat médical devra être adressé au médecin scolaire – Centre Médico Scolaire - 108 Boulevard Lobau à Nancy, en précisant le nom de l'enfant et l'école fréquentée. Une commission se réunira pour déterminer les conditions d'accueil de l'enfant.

La tarification des services : elle est basée sur le quotient familial de la famille calculé par la CAF.J'autorise (1) ou je refuse (1) que la Ville de Nancy recueille des informations me concernant (quotient familial) après de ma CAF, afin de vérifier mon éligibilité aux tarifications spéciales et de simplifier mes démarches.**(1) indiquer votre choix en cochant la case correspondante**Si le choix n'est pas clairement défini ou en cas de refus, il convient de fournir chaque année une attestation de la CAF mentionnant le nom, le numéro de l'allocataire et le quotient familial (à joindre sous pli fermé). **Faute de transmission de ce document, le tarif normal sera automatiquement appliqué**Les imprimés d'inscription sont disponibles à l'école, à l'accueil familles «éducation, jeunesse et sports» à l'Hôtel de Ville - place Stanislas, dans les mairies de quartier ou sur le site Internet de la Ville de Nancy (www.nancy.fr/services en ligne/portail famille)

INSCRIPTION A L'ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MATIN - Service gratuit

Les enfants sont accueillis à partir de 7h30 (Cochez les cases correspondant aux jours de fréquentation)

LUNDI

MARDI

JEUDI

VENDREDI

INSCRIPTION A LA RESTAURATION SCOLAIRE - Service payant

A compter du :

(Cochez les cases correspondant aux jours de fréquentation)

LUNDI

MARDI

JEUDI

VENDREDI

- La restauration se déroule de 12h00 à 13h50.
- L'abonnement est obligatoire** ; la facturation est établie sur la base de l'abonnement souscrit par la famille.
- Le 1^{er} jour de toute absence non signalée 2 jours à l'avance (hors week-end et jour férié) reste à la charge de la famille ; les jours suivants ne seront pas facturés.
- Pour toute modification d'abonnement ou résiliation, prendre contact avec l'accueil familles «éducation, jeunesse et sports» à l'Hôtel de Ville - place Stanislas - ☎ 03.54.50.60.07 ou 60.08 ou 60.20 ou 03.83.85.32.03 ou dans une mairie de quartier.

INSCRIPTION AU TEMPS D'ACCUEIL SANS REPAS - Service gratuit

L'inscription est obligatoire (Cochez les cases correspondant aux jours de fréquentation)

Lundi

12h00 à 12h30

13h30 à 13H35

Mardi

12h00 à 12h30

13h30 à 13H35

Jeudi

12h00 à 12h30

13h30 à 13H35

Vendredi

12h00 à 12h30

13h30 à 13H35

Pour garantir le meilleur accueil de vos enfants, le choix du temps d'accueil doit être impérativement respecté.

INSCRIPTION A L'ACCUEIL PERISCOLAIRE DU SOIR - Service payant

Les enfants sont accueillis de 16h30 à 18h30. **L'abonnement est obligatoire.**

La facturation est établie sur la base de la fréquentation effective (Cochez les cases correspondant aux jours de fréquentation)

LUNDI

MARDI

JEUDI

VENDREDI

INSCRIPTION AUX ACTIVITES PERISCOLAIRES - Service gratuit

Les activités périscolaires se dérouleront, 2 fois par semaine, de 16h30 à 18h00 à partir du 1^{er} octobre 2018.

Les inscriptions seront organisées dans les écoles à partir du 18 juin.

AUTORISATION DE SORTIE - SERVICES PERISCOLAIRES

L'enfant a le droit de quitter seul(e) les services périscolaires :

OUI

NON

Si oui, à partir de _____ heures.

A défaut de ces renseignements, l'enfant restera obligatoirement aux services périscolaires jusqu'à l'arrivée des personnes dûment habilitées.

Nous, soussignés _____

Responsables légaux en qualité de père, mère, tuteur ⁽²⁾ déclarons exacts les renseignements portés sur la fiche, nous engageons à respecter les modalités d'inscription, de fonctionnement des services périscolaires et autorisons la Ville de Nancy à prendre, le cas échéant, toutes mesures (hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date : _____



Signature obligatoire

Père

Mère

Tuteur

(2) rayer la mention inutile

**Pour tout renseignement, contactez l'accueil familles «éducation, jeunesse et sports» à l'Hôtel de Ville - place Stanislas
Téléphone : 03.54.50.60.07 ou 60.08 ou 60.20 ou 03.83.85.32.03**

La gestion des inscriptions fait l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne faisant l'objet du dit traitement bénéficie du droit de consultation et de rectification des informations recueillies. Ce dernier s'exerce auprès de l'accueil familles «éducation, jeunesse et sports» à l'Hôtel de Ville - place Stanislas à Nancy.